



## Rapport indépendant de mission d'assurance limitée portant sur le Rapport sur l'affectation du produit de l'émission d'obligations durables de BCE Inc.

### À l'intention du Conseil d'administration et de la direction de BCE (« BCE »)

Nous avons réalisé une mission de certification visant à fournir une assurance limitée sur des indicateurs de rendement clés sélectionnés décrits ci-dessous (« information sélectionnée ») qui figurent dans le **Rapport sur l'affectation du produit de l'émission d'obligations durables de BCE Inc.** (« le Rapport ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Les critères de présentation de l'information selon lesquels l'information sélectionnée a été évaluée dans le cadre de référence des obligations durables de BCE sont disponibles à l'adresse:

<https://bce.ca/investisseurs/detenteurs-de-debentures/2021-cadre-financement-durable-bce.pdf>

### Information sélectionnée

Notre mission consistait à fournir une assurance limitée sur les indicateurs de rendement clés choisis suivants :

<i>Indicateurs de rendement</i>	<i>Valeur</i>	<i>Page(s) du Rapport</i>
Produit net généré en dollars canadiens	\$ 497,535,000	2
Produit affecté à la catégorie admissible Efficacité Énergétique en dollars canadiens	\$ 247,535,000	2 et 3
Produit affecté à la catégorie admissible Infrastructure de base abordable en dollars canadiens	\$ 250,000,000	2 et 3
Produit total affecté en dollars canadiens	\$ 497,535,000	2

### Responsabilités de la direction

La direction est responsable de la préparation de l'information sélectionnée conformément aux critères de présentation de l'information. Elle est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de l'information sélectionnée de façon que celle-ci soit exempte d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion fournissant une assurance limitée sur l'information sélectionnée, sur la base des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la norme *International Standards on Assurance Engagements* (ISAE) 3000 révisée *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques*. Cette norme requiert que nous planifions et réalisons la mission de façon à obtenir une assurance limitée que l'information sélectionnée est exempt d'anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures (qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques) et l'évaluation des éléments probants obtenus.



Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions des utilisateurs de notre rapport. Le choix des procédures repose sur notre jugement professionnel et tient compte de notre détermination des secteurs où il est susceptible d'y avoir des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, dans la préparation de l'information sélectionnée concernant la conformité aux critères applicables.

Les procédures que nous avons mises en œuvre reposaient sur notre jugement professionnel et comprenaient des demandes d'informations, l'observation des processus suivis, l'inspection de documents, des procédures analytiques, l'évaluation du caractère approprié des méthodes de quantification et des politiques de déclaration, et la vérification de la concordance ou le rapprochement avec les documents sous-jacents.

Compte tenu des circonstances de la mission, les procédures que nous avons mises en œuvre incluent, sans s'y limiter, les travaux suivants :

- Prise de renseignements auprès de la direction de la BCE, y compris des responsables de la gouvernance, de l'administration et de la présentation de l'information des obligations durables ;
- Évaluation de la conception des structures, systèmes, processus et contrôles principaux utilisés pour la gestion, la comptabilisation et la présentation de l'information sélectionnée ;
- rapprocher les valeurs totales attribuées aux documents sous-jacents ;
- Pour un échantillon limité de projets, rapprocher les montants des écritures comptables et valider l'éligibilité du projet dans le cadre du cadrage ; et
- Examen de la présentation de l'information sélectionnée dans le Rapport.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

L'information sélectionnée a été préparée afin d'aider la direction de BCE à présenter au conseil d'administration l'information sélectionnée conformément aux critères. Par conséquent, il est possible que l'information sélectionnée ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à l'usage de BCE. Nous n'assumons ni n'acceptons aucune responsabilité ou obligation envers un tiers à l'égard de ce rapport.

### **Notre indépendance et notre contrôle qualité**

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.



Le cabinet applique la Norme canadienne de contrôle qualité 1 *Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification* et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

**Conclusion**

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information sélectionnée de BCE préparée conformément aux critères applicables pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 n'a pas été préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Société de comptables professionnels agréés

Montréal, (Québec)

Le 2 mars 2022